



## **Forum: Propositions de logiciels**

**Topic: Re: Compile Tux & Astux**

**Subject: Re: Compile Tux & Astux**

Publié par: Anonyme

Contribution le : 15/01/2007 00:20:48

Citation :

Dans la mesure où on a le droit de le redistribuer gratuitement, je ne vois pas en quoi un logiciel libre peut être considéré comme "non-gratuit". Il y a certes des entreprises qui "vendent du logiciel libre" comme RedHat, mais on peut "à la rigueur" considérer qu'ils vendent le service de mise à disposition/distribution, le logiciel en soi n'est pas payant, ne nécessite pas de clef d'activation etc... (contrairement à DivX Pro, si j'en juge par le contenu du fichier NFO ^^ ).

Tu mélanges plein de concepts différents. As-tu pu te pencher calmement sur les documents ?

Ce n'est pas la gratuité qui définit le logiciel libre. Ce concept a été défini clairement par des organismes officiels.

Un logiciel est libre s'il garantit les 4 libertés suivantes :

Citation :

- \* utilisation &#58; la liberté d'utiliser/exécuter le logiciel pour quelque usage que ce soit.
- \* étude &#58; la liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos besoins.
- \* redistribution &#58; la liberté de redistribuer des copies.
- \* modification &#58; la liberté d'améliorer le programme, et de rendre publiques vos améliorations de telle sorte que la communauté tout entière en bénéficie.

Nul part dans cette définition, on parle de gratuité.. et en informatique, c'est bien la licence qui définit le cadre de l'utilisation d'un logiciel et non son prix on est d'accord ?

Pourquoi veux-tu absolument faire un raccourci libre=gratuité ? C'est un concept différent. Il ya des logiciels libres gratuits, d'autres payants, etc... Ca ne veut pas dire la même chose. Et tu ne peux pas prendre de liberté par contre face à cette définition (:p) en important dedans des concepts qui n'y figurent pas, parce que ça t'arrange.

Et oui des entreprises vendent du service autour de logiciels libres & gratuits.. ça se fait bcp comme tu le soulignes pour Redhat.

Et des logiciels comme Kexi sous licence libre LGPL sont gratuit sous linux et payant sous windows par exemple.

Pourtant licence LGPL = Licence libre ? Et du fait du libre accès aux sources du soft, rien ne t'empêche de les compiler sous windows pour bénéficier du soft gratuitement.

Ce n'est pas l'un ou l'autre concept, les 2 se font.

Citation :

Un logiciel libre doit être disponible pour un usage commercial, pour le développement commercial et

la distribution commerciale. Le développement commercial de logiciel libre n'est plus l'exception ; de tels logiciels libres commerciaux sont très importants.

Le logiciel libre s'oppose au logiciel propriétaire qui n'offre pas les "quatre libertés". "Commercial" et "propriétaire" ne sont donc pas synonymes ; si la plupart des logiciels commerciaux sont propriétaires, il en existe aussi des libres ; il existe de même des logiciels non-commerciaux libres et d'autres non-libres.

DivX Pro ? Je connais pas :p Jamais intégré dans une des mes compiles donc..^^

Lotesdelere & Constance, je suis de votre avis pour les NFO ! Je vais les enlever pour la prochaine version. Comme j'essayerai de faire mon propre thème ou au moins d'enlever le logo ms. Merci encore pour ces remarques qui feront évoluer le projet ;)